



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BRIANCE · COMBADE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-deux, le 12 décembre 2022 à dix-neuf heures, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIANCE-COMBADE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Jane Limousin sous la Présidence de M. Yves LE GOUFFE, Président.

Date de convocation des membres du Conseil : 2 décembre 2022

Nombre de membres en exercice : 25

Nombre de membres votants : 23

Etaient présents (15) : BROUSSE Didier ; CHANGION Daniel ; COUEGNAS David ; DAUDE Dominique ; DEBLOIS Marie-Noëlle ; DIDIERRE Jean-Gérard ; FOUR Franck ; FORESTIER Joël ; JEANDILLOU Corinne ; LAFARGE Didier ; LAUBARY Dominique ; LE GOUFFE Yves ; MONZAUGE Christian ; RAIGNE Philippe ; SERRUT Valérie

Pouvoirs (8) : BOURLIATAUD Isabelle à MONZAUGE Christian ; DE CUYPER Micheline à LAUBARY Dominique ; LAFARGE Monique à LAFARGE Didier ; LAVAUD Henri à LE GOUFFE Yves ; MATINAUD Gilles à COUEGNAS David ; RIVET Françoise à FOUR Franck ; SAUTOUR Jean-Claude à DEBLOIS Marie-Noëlle ; WAMPACH Joe à RAIGNE Philippe

Absents excusés (9) : BOURLIATAUD Isabelle ; DE CUYPER Micheline ; LAFARGE Monique ; LAVAUD Henri ; LEYGNAC Roland ; MATINAUD Gilles ; RIVET Françoise ; SAUTOUR Jean-Claude ; WAMPACH Joe

Absents (1) : BLANQUET Géraldine

Secrétaires de séance : DAUDE Dominique

Délibération n° 2022-101 : Ouverture des crédits d'investissement 2023 sur le budget général et les budgets annexes

Monsieur le Président expose que, pour permettre l'exécution avant le vote du budget primitif 2023 de certaines dépenses d'investissement qui seraient nécessaires, en plus des « Restes à Réaliser », il conviendrait d'appliquer les modalités prévues à l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit une autorisation de dépense correspondant au maximum au quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent ou, pour les crédits afférents au remboursement de la dette soit :

Accusé de réception en préfecture
067248719888/202212122022101 DE
Date de réception préfecture : 15/12/2022

Budget général 2022		Ouverture d'investissement 2023 maximum	<i>Ouverture de crédits proposés au conseil communautaire</i>
CHAP. 20	52 900,00 €	13 225,00 €	13 000,00 €
CHAP. 204	89 920,34 €	22 480,09 €	15 000,00 €
CHAP. 21	59 152,25 €	14 788,06 €	10 000,00 €
CHAP. 23	151 907,86 €	37 976,97 €	10 000,00 €
TOTAL	353 880,45 €	88 470,11 €	48 000,00 €

Budget Annexe Immeubles locatifs 2022		Ouverture d'investissement 2023 maximum	<i>Ouverture de crédits proposés au conseil communautaire</i>
CHAP. 20	5 000,00 €	1 250,00 €	0,00 €
CHAP. 21	10 000,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €
TOTAL	15 000,00 €	3 750,00 €	2 500,00 €

Budget Annexe Office de Tourisme 2022		Ouverture d'investissement 2023 maximum	<i>Ouverture de crédits proposés au conseil communautaire</i>
CHAP. 21	7 735,77 €	1 933,94 €	1 500,00 €
TOTAL	7 735,77 €	1 933,94 €	1 500,00 €

Budget Annexe eau potable 2022		Ouverture d'investissement 2023 maximum	<i>Ouverture de crédits proposés au conseil communautaire</i>
CHAP. 20	60 000,00 €	15 000,00 €	10 000,00 €
CHAP. 21	272 575,23 €	68 143,81 €	68 000,00 €
TOTAL	332 575,23 €	83 143,81 €	78 000,00 €

Budget Annexe Assainissement collectif 2022		Ouverture d'investissement 2023 maximum	<i>Ouverture de crédits proposés au conseil communautaire</i>
CHAP. 20	25 000,00 €	6 250,00 €	5 000,00 €
CHAP. 21	227 115,72 €	56 778,93 €	50 000,00 €
TOTAL	252 115,72 €	63 028,93 €	55 000,00 €

Ces montants seront repris en tant que de besoin aux budgets primitifs de 2023.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité de :

- **D'AUTORISER**, les dépenses d'investissement proposées, telles qu'elles sont indiquées ci-dessus, sur l'exercice 2023, avant le vote du budget.

***Fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme à Châteauneuf la Forêt, le 12 décembre 2022***



***Le Président
Yves LE GOUFFE***

Accusé de réception en préfecture
087-248719338-20221212-2022-101-DE
Date de réception préfecture : 15/12/2022